MINHDU

PVGFD
PROJET VILLES & GESTION FONCIERE DURABLES

LA BANQUE MONDIALE

CREDIT IDA-7793 & 7794-CM

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°_____/AMI/MINHDU/SG/PVGFD/REAF/RPM/RPMJC2/2026 DU _____

Pays : ***Cameroun***
Projet : ***Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)***
Financement : ***Crédit IDA A-7793 et B-7794-CM***
Titre de la mission : ***Organisation et mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information sur le droit foncier et domanial dans les villes de Yaoundé et Douala.***
N° de référence : ***CM-MINHDU-504719-CS-CQS du Plan de Passation de Marchés approuvé du 10 juin 2026***

1. **Le Gouvernement de la République du Cameroun** a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour l'**organisation et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information sur le droit foncier et domanial dans les villes de Yaoundé et Douala.**
2. Les services de consultants comprennent entre autres la conception, l'organisation et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et d'information à destination du grand public et des usagers des services du MINDCAF dans les villes de Yaoundé et Douala, portant notamment sur les procédures foncières et domaniales, les coûts officiels, les droits et obligations des usagers ainsi que les principales réformes et initiatives engagées par le MINDCAF (SIF, réforme foncière, copropriété d'immeubles bâtis, outil de sécurisation foncière intermédiaire, etc.), afin d'améliorer la connaissance de ces dispositifs, de favoriser le recours aux procédures formelles et, ce faisant, de contribuer à une meilleure sécurisation foncière dans les villes ciblées. Le consultant aura pour mission de :
   - Favoriser l'accès paisible des citoyens à la propriété foncière, à travers l'appropriation des procédures domaniales, cadastrales et foncières ;
   - Améliorer la connaissance, par les usagers, des procédures domaniales, cadastrales et foncières, des coûts officiels, des délais, ainsi que de leurs droits et obligations en matière foncière ;
   - Faire connaître les principales réformes, initiatives et nouveaux services engagés par le MINDCAF (Système d'Information Foncière - SIF, réforme foncière, copropriété, outil de sécurisation foncière intermédiaire, etc.) et favoriser leur appropriation par les usagers ;
   - Sensibiliser les différents groupes cibles (autorités administratives, judiciaires, municipales et traditionnelles, femmes, jeunes et autres groupes vulnérables) sur leur rôle, leurs droits et leurs responsabilités en matière foncière et domaniale, y compris en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits fonciers et domaniaux ;
   - Encourager les femmes, et les ménages dans leur ensemble, à recourir aux procédures formelles de sécurisation foncière et à sécuriser tout ou partie des terres du ménage au nom des femmes, notamment par une mise en avant des bénéfices concrets qui en résultent pour le ménage ;
   - Contribuer, à travers ces actions de sensibilisation, à l'amélioration de la sécurisation foncière dans les villes de Yaoundé et Douala.

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. La durée de cette prestation est étalée sur **trois (03) ans dont une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.** La première année de campagnes constitue la tranche ferme du contrat ; les deuxième et troisième année constituent des tranches conditionnelles, dont le démarrage est subordonné à la notification d'un ordre de service, à la validation, par la Commission de Suivi et de Recette Technique (CSRT) des prestations de la tranche précédente et à une évaluation satisfaisante des performances du Prestataire.

4. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les firmes de consultants (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

   N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. Aussi, est-il demandé de produire une liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, l'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, le montant des prestations réalisées et le commanditaire.

   Les critères de présélection sont les suivants :

   - ♣ Avoir au moins dix (10) ans d'existence et d'expérience générale dans le domaine de la communication ;
   - ♣ Expérience d'au moins une (01) mission de communication, de vulgarisation de l'information et de sensibilisation populaire, réalisée au cours des dix (10) dernières années ;
   - ♣ Expérience en conception, planification et pilotage de campagnes de communication, incluant notamment l'élaboration de stratégies et plans de communication, la segmentation des publics cibles, l'adaptation des messages et des canaux aux différentes cibles, ainsi que la coordination de campagnes multicanales ;
   - ♣ Expérience en suivi et évaluation de campagnes de communication, notamment dans la définition et le suivi d'indicateurs, la mesure de la portée et de l'efficacité des campagnes, ainsi que l'analyse des résultats et la formulation de recommandations d'ajustement
   - ♣ Une bonne connaissance du fonctionnement des services de l'administration foncière serait un atout ;
   - ♣ Une expérience antérieure des projets financés par la Banque mondiale serait un atout.

   NB : Les qualifications et l'expérience des experts ne seront pas évaluées à cette étape (présélection).

5. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt et d'avantages compétitifs inéquitable ») sont applicables et sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org.
6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
7. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC)** telle que décrite dans le Règlement sus-décrite.
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables entre 08 et 17 heures, heure locale et à l'adresse ci-dessous :

   Unité de Gestion du Projet Villes et Gestion Foncière Durables,
   Sise au 3ème étage de l'Immeuble OKTOPUS, à la Rue Frédéric Foe, quartier hippodrome, à coté de l'agence Régionale ART du centre Montée Anne Rouge à Yaoundé, BP : 615, Yaoundé-Cameroun, Tel : (+237) 242 029 734, E-mail : pvgfd.minhdu@gmail.com ou envoyés par e-mail aux consultants intéressés, à leur demande.

9. Les dossiers de candidature, rédigés en français doivent parvenir / être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagnés de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard **le** 07 DEC 2026 **, à quinze (15) heures**, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° _____/AMI/MINHDU/SG/PVGFD/REAF/RPM/RPMJC2/2026 DU _____ POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LE DROIT FONCIER ET DOMANIAL DANS LES VILLES DE YAOUNDE ET DOUALA ».

Yaoundé, le _____

Le Ministre

Ampliations :
- CC/PVGFD ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).